



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 29 janvier 2025

CONTINGENTS DE NIVEAUX

TOUS LES CHEMINOTS PERDANTS

La réunion annuelle pour définir le nombre de niveaux à attribuer aux cheminots statutaires lors de l'exercice de notations 2025-2026 s'est tenue ce 28 janvier.

La Direction fait le choix d'un recul sans précédent pour tous les cheminots !

Dans le même esprit que la NAO (négociation annuelle obligatoire), la Direction opte pour une politique d'austérité envers tous les cheminots. Elle divise les cheminots avec des mesures différentes entre les statutaires et les contractuels.

De plus, elle décide unilatéralement que les cheminots d'Hexafret, de Technis et des filiales Voyageurs ne font pas partie des négociations sur les contingents de niveaux. Une liberté totale est laissée à chaque direction sans assurer aucune garantie pour les cheminots transférés.

DES MESURES SALARIALES TROP BASSES

La Direction s'acharne à réduire beaucoup plus rapidement le volume des contingents de niveaux que la baisse des effectifs. Cette année, les effectifs ont très lourdement chuté. La Direction comptait imposer un volume de contingents de niveaux de 3 798, soit une baisse de près de 1 773 par rapport à l'année précédente !

Pour gommer toutes les inégalités salariales, la CGT revendique la mise en place d'une grille unique commune à tous les cheminots. Elle doit garantir la reconnaissance des diplômes, un déroulement de carrière et une progression salariale automatique, un treizième mois pour tous et un salaire mensuel de début de carrière, sans diplôme et sans expérience, de 2 000 euros brut.

1 000 NIVEAUX EN MOINS POUR 2025

Après plusieurs propositions, le contingent s'établit à 21,2 % des cheminots éligibles au niveau 2, soit un total de 4 372 niveaux à distribuer par classe, alors qu'il était de 24,81 %, avec 5 571 niveaux, en 2024.

UNE ACTION SPECIFIQUE ET COLLECTIVE POUR LES CHEMINOTS CONTRACTUELS

les cheminots contractuels ne doivent pas être exclus des dispositifs de reconnaissance de leur qualification. C'est pourquoi les syndicats CGT, en lien avec les délégués de commission, doivent créer une démarche afin de porter des lettres de réclamation dans toutes les commissions de notations.

B/classe 2	/
C/classe 3	980
D/classe 4	1 080
E/classe 5	804
F/classe 6	650
G/classe 7	400
H/classe 8	236
TA	22
TB	200
Total	4 372

ENSEMBLE, TOUS ET TOUTES CHEMINOT-E-S !

